



Licence Informatique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Informatique. 2014, Université de Cergy-Pontoise - UCP.
hceres-02037032

HAL Id: hceres-02037032

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037032>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Informatique

de l'Université de Cergy-Pontoise

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Académie de Versailles

Établissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Informatique

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150008064

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Cergy Pontoise, site de Saint Martin (commune de Pontoise).

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

L'objectif de la licence *Sciences, technologie, santé*, mention *Informatique*, proposée par l'Université de Cergy Pontoise, est de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances diversifiées dans le domaine de l'informatique. Dans un premier temps, cette formation ouvre l'accès à l'insertion professionnelle à travers des métiers tels que analyste-développeur ou assistant chef de projet. Mais elle permet également d'envisager une poursuite d'études en masters recherche de l'Université Cergy Pontoise ou dans d'autres masters professionnels ou écoles d'ingénieurs.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Bien que le positionnement de la formation soit difficile à cerner, le contenu de l'offre de formation est vraisemblablement en adéquation avec le diplôme et semble convenir à ce qu'on peut attendre d'un licencié en informatique pour lui permettre d'intégrer des masters d'informatique dans de bonnes conditions. Bien que peu d'informations soit données, la formation montre une progressivité à travers son contenu, qui se compose en première année (L1) de modules de mathématiques, d'informatique et de physique. Il est raisonnable de supposer que cette licence est liée à la mention *Mathématiques*, mais dans les faits ce n'est pas mentionné. En fait, les intitulés des modules aident peu à positionner la mention : une majorité de ces modules sont en effet nommés de façon trop

imprécise (Mathématique 1 par exemple). A travers la lecture du contenu pédagogique, il est de plus regrettable de constater que le nombre d'heures associées aux travaux pratiques soit nul. Certains modules sur les trois thèmes (Mathématiques, Physique, Informatique) offrent pourtant un terrain favorable. Afin de réduire la part prise par l'écriture papier de programmes informatiques, l'Université pourrait mettre en place les moyens nécessaires au montage de ces travaux pratiques qui ne pourront que favoriser l'intégration des étudiants à la mention. Cette absence de travaux pratiques est d'autant plus surprenante qu'il est dit dans la présentation de la mention que des « connaissances solides tant théoriques qu'expérimentales en informatique » sont proposées. De façon contrastée, la répartition des modules optionnels et transversaux sur les trois années est particulièrement bien équilibrée. Ceux-ci se retrouvent notamment à travers une liste riche de modules libres. La spécialisation offre, en troisième année (L3), la possibilité de choix de deux options par les étudiants (l'une en S5, l'autre en S6). En complément, la mention propose la certification informatique C2i. Toutefois, elle ne semble pas proposer de certification en anglais. La formation ne semble pas proposer de la formation continue ou par alternance. En revanche, elle semble potentiellement offrir des passerelles pour des étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT. En 2012-2013, le nombre d'étudiants de L1 inscrits à des parcours menant sur cette mention était de 222. Ce nombre se réduit à 91 étudiants en L2 puis 56 étudiants en L3.

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour favoriser la réussite des étudiants. Premièrement, des informations sont présentées régulièrement aux étudiants (réunion de prérentrée, réunion générale de rentrée en L2, présentation des masters en L3, accès à de l'information via un portail Internet et aide à l'orientation tout au long du cursus). Des procédures sont également mises en place afin de redéfinir les perspectives de poursuites d'études. La mention propose également un module à la préparation aux concours d'entrée dans les grandes écoles. Enfin, un ingénieur a été recruté pour l'aide à la rédaction des dossiers de candidatures de stages. L'équipe enseignante semble également active à l'aide à la réussite des étudiants. En effet, plusieurs actions sont mises en œuvre en parallèle aux précitées. Parmi celles-ci, on peut trouver : la notion de référent qui est assigné dès le début de la L1, l'existence de modules de remise à niveau, d'heures de tutorat, de cours d'accompagnement à la réussite ou enfin la proposition des semestres « nouveau départ » pour les étudiants en difficulté. L'équipe enseignante propose de plus un enseignement adapté au cas par cas pour des étudiants handicapés, réorientés ou en reprise d'études. En dépit de ces dispositifs, le taux d'abandon en L1 reste particulièrement élevé sur les trois dernières années (40 %). Le taux de réussite pourrait également progresser (34 % en L1 à 62 % en L3). La notion de travaux pratiques, abordée précédemment, pourrait avoir un impact positif sur ce taux d'abandon. De même, des enquêtes sur le devenir des étudiants et sur la connaissance de la population étudiante seraient un plus pour mettre en place des actions afin de réduire ce taux. La réorientation des étudiants est également un sujet important qui devrait être renforcé. En particulier, la réorientation vers des licences professionnelles pourrait être prise en compte, par exemple par la proposition de modules spécialisés ou des passerelles.

La mention offre des possibilités de poursuites d'études en masters recherche, professionnel ou en écoles d'ingénieurs, mais les informations fournies sont fragmentaires. Le dossier montre, dans son état, une baisse du nombre des étudiants s'orientant vers le master *Informatique* de l'Université de Cergy Pontoise sur les trois dernières années. Le taux de poursuite vers d'autres établissements ou masters n'est pas mentionné, ce qui rend difficile l'appréciation de la poursuite d'études des nouveaux diplômés. Aucune information n'est donnée sur le taux d'insertion professionnelle. L'Université rend disponible à cette mention différents services d'aide à l'insertion professionnelle via le SCUIO-IP (service commun universitaire d'information d'orientation et d'insertion professionnelle) qui permet aux étudiants, à travers des ateliers, l'optimisation de leurs documents et de leurs recherches de stages. Le contenu de la formation comporte également certains modules libres pré-professionnalisant, mais dont le contenu n'est pas donné. Aucune analyse ne semble effectuée sur le devenir des diplômés et plus généralement sur la connaissance de la population étudiante. L'observatoire de la vie étudiante de l'Université de Cergy Pontoise ne semble pas proposer de service dédié à ces enquêtes. Celles-ci auraient pourtant un impact positif sur l'évolution de la mention car elles favorisent l'étude du devenir des étudiants, du taux d'abandon et peuvent aider l'équipe enseignante à effectuer des actions correctives nécessaires.

La gouvernance de la mention est un aspect difficile à évaluer au regard du dossier fourni. Il semble qu'une équipe pédagogique se rassemble régulièrement à travers des réunions. Il est possible que ces réunions jouent le rôle de conseil de perfectionnement, qui permet un réajustement de la formation en continu. Toutefois, cette notion de conseil n'est pas abordée. Le pilotage de la mention est assuré par un seul responsable dont la charge semble importante (traitement des dossiers d'admission post-bac, etc.). Ce responsable est différent à chaque niveau d'études (L1, L2 et L3), ce qui peut générer un cloisonnement. De même, le dossier comporte très peu d'informations concernant la composition de l'équipe pédagogique. Une information importante est réalisée vers les lycéens (plaquettes envoyées aux professeurs de lycée de terminale, journées portes ouvertes ou les programmes et débouchés sont présentés). L'équipe de pilotage ne comporte aucun professionnel extérieur, de même qu'aucun professionnel n'intervient dans les enseignements de la mention. C'est regrettable car ceux-ci apportent forcément un autre regard sur la mention. Les recommandations de la précédente évaluation AERES ne semblent pas avoir été prises en compte. Enfin, mais cela se reflète dans les propos précédents, il est très difficile d'évaluer cette mention

dans l'état du dossier proposé, car celui-ci est insuffisamment renseigné. Le dossier et les fiches sont à revoir, notamment sur les parties métiers (par exemple : assistant chef de projet plutôt que chef de projet en sortie d'études). De même, un étudiant sortant de cette formation ne peut prétendre à gérer un grand réseau informatique après avoir suivi une soixantaine d'heures en Réseaux et sans travaux pratiques. Les conditions d'accès à la mention sont incomplètes (par exemple, il faudrait préciser que des diplômés de BTS et DUT peuvent candidater).

- Points forts :

- Dispositif très complet d'aide aux étudiants en difficulté, incluant de nombreuses solutions de remise à niveau des connaissances (modules, semestre nouveau départ, tutorat, etc.).
- Choix d'options de spécialisation en semestres 5 et 6, permettant une poursuite d'études en masters et écoles d'ingénieurs.
- Existence d'un large choix de modules libres et de modules de préparation aux concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs.

- Points faibles :

- Dossier très incomplet et donc difficile à apprécier.
- Absence de travaux pratiques.
- Pas d'intervenant extérieur professionnel.
- Fort taux d'abandon en L1 sans que des dispositions aient été prises en termes de réorientation, d'insertion professionnelle, ou de mise en place de passerelles vers des licences professionnelles ou vers d'autres licences.
- Enquêtes trop succinctes ou absentes sur les poursuites d'études, l'insertion professionnelle et sur les métiers.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Baisse significative des effectifs ces deux dernières années.
- Absence de procédure d'autoévaluation et de prise en compte des recommandations de la précédente évaluation AERES.

- Recommandations pour l'établissement :

Le positionnement de la formation dans le cadre de son environnement universitaire devrait être précisé. Les notions de progression demandées en licence (L1 généraliste, L2 consolidation, etc.) devraient mieux être mises en œuvre. De même, les intitulés de certains modules devraient être revus, afin de les rendre plus lisibles et de rendre la mention plus attractive pour les étudiants et les professionnels. Le caractère concret pourrait être accru par la mise en place de travaux pratiques et d'interventions de professionnels, ce qui permettrait aussi de renforcer l'attractivité de la mention.

La notion d'insertion professionnelle liée à la mention devrait être revue. Des passerelles vers des licences professionnelles pourraient être proposées, afin notamment de réduire le taux d'échec. La participation accrue de professionnels extérieurs favoriserait également une meilleure insertion des diplômés.

Les enquêtes sur le devenir des étudiants et sur la connaissance de la population étudiante devraient être effectuées par l'Université afin que les responsables de formation définissent au mieux le contenu des maquettes pédagogiques en fonction des besoins. Les taux d'abandon élevés devraient également être analysés.

Le dossier tel qu'il est présenté, est très incomplet et donc difficile à apprécier. Le dossier et les fiches (RNCP et annexe descriptive) devraient être revus et complétés afin d'aider les étudiants à faire leurs choix entre plusieurs formations de même type.

La mention ne semble pas comporter de conseil de perfectionnement ou d'équivalent permettant de remettre en question le contenu et le pilotage de la mention. Une autoévaluation encadrée par le CEVU de l'Université et des évaluations par les étudiants devraient également être mises en place. Enfin, il serait souhaitable de connaître les actions mises en place sur la mention vis-à-vis des recommandations préconisées par la précédente évaluation AERES.



Observations de l'établissement

ut nommés de façon imprécise :

Au prochain contrat quadriennal nous donnerons des noms plus explicites aux différents modules.

2) Travaux pratiques:

- En physique de la licence L1-MIPI : pour des contraintes budgétaires (diminution du nombre d'heures en licence). Comme on constate un grand nombre d'abandons au premier semestre ; il a été décidé de ne commencer les TP de physique qu'en deuxième semestre.
- En Informatique : les travaux dirigés et pratiques des différents modules d'informatiques se font dans des salles dédiées à la fois pour les travaux pratiques et dirigés. Le département d'informatique a trouvé un compromis avec la direction de l'UFR. Les groupes des TD&TP des différents modules d'informatiques sont composés de 24 étudiants au lieu de 16.
- En L3I, en général, les projets basés sur la programmation sont proposés dans différents modules et, notamment le projet de synthèse où il y a un travail conséquent d'analyse, de programmation, de rédaction et de présentation.

3) Certification en anglais

Par manque d'enseignants dans la matière, nous ne proposons pas de certification en anglais en licence.

4) Formation continue ou par alternance

Nous proposons une licence d'informatique généraliste. Il existe dans notre département d'autres licences professionnelles (Réseaux et Sécurité, Multimédias, développeur Web).

5) Recrutement d'étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT ou autres

En plus des étudiants issus de L2I ou L2MI, nous intégrons dans notre formation L3I les bons étudiants venant d'un BTS, d'un DUT informatique et des étudiants venant de l'étranger. Par contre, nous proposons aux étudiants de niveau moyen de refaire la deuxième année de la licence.

6) Baisse d'étudiants entre les trois années de la licence :

Les différents calculs de pourcentage ne sont pas significatifs. En effet, si nous calculons le taux de réussite par rapport au nombre d'étudiants présents dans les amphis et dans les TD&TP, nous aurons un meilleur pourcentage. Nous avons des étudiants qui s'inscrivent tous les ans sans être présents.

7) Master Informatique de l'UCP et Poursuite vers d'autres établissements :

Les étudiants qui sont admis à notre licence poursuivent leurs études soit :

- Dans le master d'informatique de l'UCP après sélection puisque ce master est sélectif (alternance)
- Dans d'autres masters de la région parisienne : Pierre et Marie Curie, Versailles, Orsay, Paris13, ...
- Ou écoles d'ingénieurs.

Par manque de moyens aucune étude appropriée n'a été faite pour le suivi de chaque étudiant en licence.

8) Insertion professionnelle

La licence d'informatique est généraliste, les étudiants ne s'arrêtent pas en général à la licence mais poursuivent leurs études au minimum à bac+5 (Master ou Ingénieur). Néanmoins, les étudiants de L3I effectuent un stage dans une entreprise d'une durée de deux mois minimum. A cet effet, un ingénieur pédagogique a été recruté par le département afin d'aider les étudiants à trouver un stage.

9) Taux d'abandon en L1 est très élevé

Le taux d'abandon en L1 est très élevé ceci est dû à plusieurs facteurs : -La formation est mieux adaptée aux bacheliers scientifiques qu'autres bacheliers (technique, économie ES, ...).

-Mauvaise orientation -Manque d'assiduité. Les avis de la commission qui répond à l'orientation active ne sont pas suivis par les futurs étudiants, même si ceux-ci sont parfois défavorables.

10) Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est bien mentionnée dans le rapport.

11) Baisse des effectifs

Malgré les importantes informations réalisées vers les lycéens (Journée porte ouverte, plaquettes envoyés aux professeurs de lycée de terminale, site web de département, rencontre avec les lycéens, etc), le nombre d'inscrits varie d'une année à l'autre (240 inscrits en L1-MPI pour l'année 2013-14).

Nous devons continuer à présenter nos formations aux lycéens.

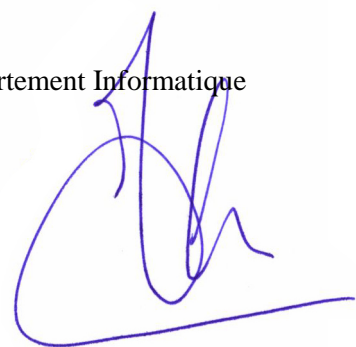
12) Répartition des responsabilités

Les responsabilités sont réparties de la manière suivante : P. Laroque : Directeur du département Informatique

L1 : B. Derdouri

L2 : S. Alili

L3: B. Derdouri, M. Naimi



JL Bourdon

VP en charge de la formation